

DÉLIBÉRATION N°DL20210159 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 06 DÉCEMBRE 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 26/11/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Raphaël BACCAGLIONI (jusqu'à 21h12) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD.

M. Raphaël BACCAGLIONI a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY (à partir de 21h12).

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ET LA SOCIÉTÉ VEO-URFOL SAINT-CHAMOND - MODIFICATION DE L'OFFRE EN DIRECTION DES DISPOSITIFS "PASS DÉCOUVERTE RETRAITÉS", "PASS JEUNESSE" ET DE CELLE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION ESTIVALE - AVENANT N°1

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

Le Cinéma Lumière a fermé ses portes en 2018 pour laisser place au Grand Lumière, un cinéma de 6 salles comptant 950 places et géré par la société VEO-URFOL Saint-Chamond sur le site de Novaciéries à Saint-Chamond.

La commune de Saint-Chamond, en qualité de propriétaire du Cinéma Lumière, disposait auprès du Centre National du Cinéma (CNC) des droits acquis TSA (s'élevant à 224 000 € environ), crédits pouvant être mobilisés exclusivement sur des investissements dans les salles de cinéma, ainsi que deux projecteurs avec système son commun numérique.

La commune de Saint-Chamond souhaitant soutenir la diffusion cinématographique sur son territoire a cédé ses droits ainsi que le matériel cité ci-dessus à la Société VEO-URFOL Saint-Chamond. Une convention a été établie en 2018 formalisant le transfert des droits TSA, la cession du matériel et précisant les engagements des deux partenaires.

L'offre de VEO Grand Lumière a évolué en direction des dispositifs suivants :

- « Pass découverte retraités », un pass pour les retraités saint-chamonais de 62 ans et plus donne désormais accès à diverses offres promotionnelles au lieu d'une place gratuite par an,
- « Pass Jeunesse », un pass pour les jeunes de 14 à 25 ans donne désormais accès à des tarifs préférentiels dans divers domaines au lieu d'une place gratuite par an,
- programmation estivale.

Il convient de faire un avenant n°1 à cette convention afin de mettre à jour l'offre pour ces dispositifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver**, la conclusion de l'avenant n°1 à la convention entre la commune de Saint-Chamond et la société VEO-URFOL Saint-Chamond,
- **d'autoriser**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

-----oooOooo-----

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le



ID : 042-214202079-20211206-DL20210159-DE

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 07/12/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD